



DELIBERATION n°51 - 2020
En date du 13 Octobre 2020

Portant sur la Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie (Espace Loup) le 13 octobre 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 7 octobre 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILLO, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Mme DE PAIVA Régine, Adjointes.
M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. SIMON Patrick, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, Mme BASSALER Virginie, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice, Mme TALLET Emilie, Mme MICAUD Océane, M. GAILLARD André, Mme THIBAULT-GUILLON Claude, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : M. GRANDJACQUOT Victor, conseiller municipal

Absent(e)s ayant donné procuration :

M. André GAILLARD reçoit le pouvoir de Mr Victor GRANDJACQUOT

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une observation de M. le responsable de la paierie, il manque des crédits au compte 2158 pour l'achat d'illuminations et de décors festifs.

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

En section d'investissement :

DEPENSES		DEPENSES	
Art. 2158 Prg 2023	+ 3700€	Art. 2184 Prg 2004	- 3700€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

DECIDE

Article 1 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 2 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstention	0

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 30 OCT. 2020

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 13 Octobre 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 22 octobre 2020

Publié le 22 octobre 2020